

DELIBERATION DU CONSEIL ACADEMIQUE

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel Cellule des affaires institutionnelles

DÉLIBÉRATION N°CAC_220325-08

Séance du 25 mars 2022

POINT 6 – Demande de subvention « Coopération internationale » de 1270 € au profit de l'UFR Sociologie pour participer au financement d'un mobilité d'enseignement et préparation d'un partenariat entre L'UFR de Sociologie et l'université de Bujumbura (Burundi) prévu du 12 au 19 juin 2022.

LE CONSEIL ACADEMIQUE

VU le code de l'éducation;

VU les statuts de Nantes Université;

VU l'avis n°CPCAC 220323-05 de la commission permanente du conseil académique du 23 mars 2022;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ.

Membres en exercice : 71 Nombre de votants : 66

Par:

Voix pour: 66 Voix contre: 0 Abstentions: 0

Article n°1: Approbation sous réserve

Le conseil académique approuve sous réserve de la validation par les services de l'Ambassade de France au Burundi des conditions sécuritaires au Burundi, à l'unanimité, conformément à l'avis susvisé, la demande de subvention « Coopération internationale » de 1270 € au profit de l'UFR Sociologie pour participer au financement d'un mobilité d'enseignement et préparation d'un partenariat entre L'UFR de Sociologie et l'université de Bujumbura (Burundi) prévu du 12 au 19 juin 2022.

Article n°2: Publication et exécution

La directrice générale des services est chargée, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de l'établissement public expérimental et transmise au recteur.

À Nantes, le 25 mars 2022,

a Présidente de Nantes Université,

Nantas Changalar da

Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académies Pares, Chaes

universités, le :

2 5 MARS 2022

Publié le :

2 5 MARS 2022